

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



**GUIDE D'UTILISATION**

Mise à jour: 02 janvier 2023

## Contenu

1. Avant-propos.....	2
2. Exigences .....	2
3. Qui est concerné?.....	2
4. Conversion des nouveaux taux de TVA .....	3
5. Modification en détail .....	5
5.1. Créer les nouveaux codes TVA (les anciens restent inchangés).....	5
5.2. Signalétique code TVA- Adapter les champs.....	6
5.3. Modification des journaux dans Book-in.....	7
6. Book-in.....	8
6.1. Book-in – proposer nouveau code TVA automatiquement .....	8
6.2 Book-in – vérifier la validité d’un code TVA saisi manuellement .....	9
6.3 Book-in – Comptes par code TVA.....	9
7. Configuration Trade-in / Pos-in 7.1. Trade-in.....	10
7.1.1 Infos générales .....	10
7.1.2. Exemples.....	12
7.2. Pos-in Touch .....	14

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



**GUIDE D'UTILISATION**

---

Mise à jour: 02 janvier 2023

---

## 1. Avant-propos

Le Gouvernement réduira temporairement, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, le taux de TVA normal de 17% à 16%, le taux de TVA intermédiaire de 14% à 13% et le taux de TVA réduit de 8% à 7%.

Le Gouvernement et l'UEL appellent les entreprises à ce que cette baisse de la TVA soit répercutée sur les prix des produits et services de façon à déployer pleinement son effet de freinage de l'inflation.

Vous trouverez ci-joint le [texte de loi](#) publié du Mémorial A (art. 1er).

Pour toutes les sociétés luxembourgeoises ou sociétés belges avec numéro de TVA luxembourgeois, cela signifie que les programmes de comptabilité doivent être mis à jour. La version 3.52.0 des logiciels Intec contenant ces développements est dès à présent disponible.

## 2. Exigences

Logiciels Intec

- Book-in: à partir de la version 3.52.1
- Trade-in: à partir de la version 3.52.1
- Time-in: à partir de la version 3.52.0
- Pos-in: à partir de la version 3.52.0
- Wood-in: à partir de la version 3.52.0

## 3. Qui est concerné?

Sont concernés par cette nouvelle réglementation :

- Les sociétés luxembourgeoises
- Les sociétés belges avec numéro de TVA luxembourgeois qui font la déclaration TVA via Book-in



Mise à jour: 02 janvier 2023

## 4. Conversion des nouveaux taux de TVA

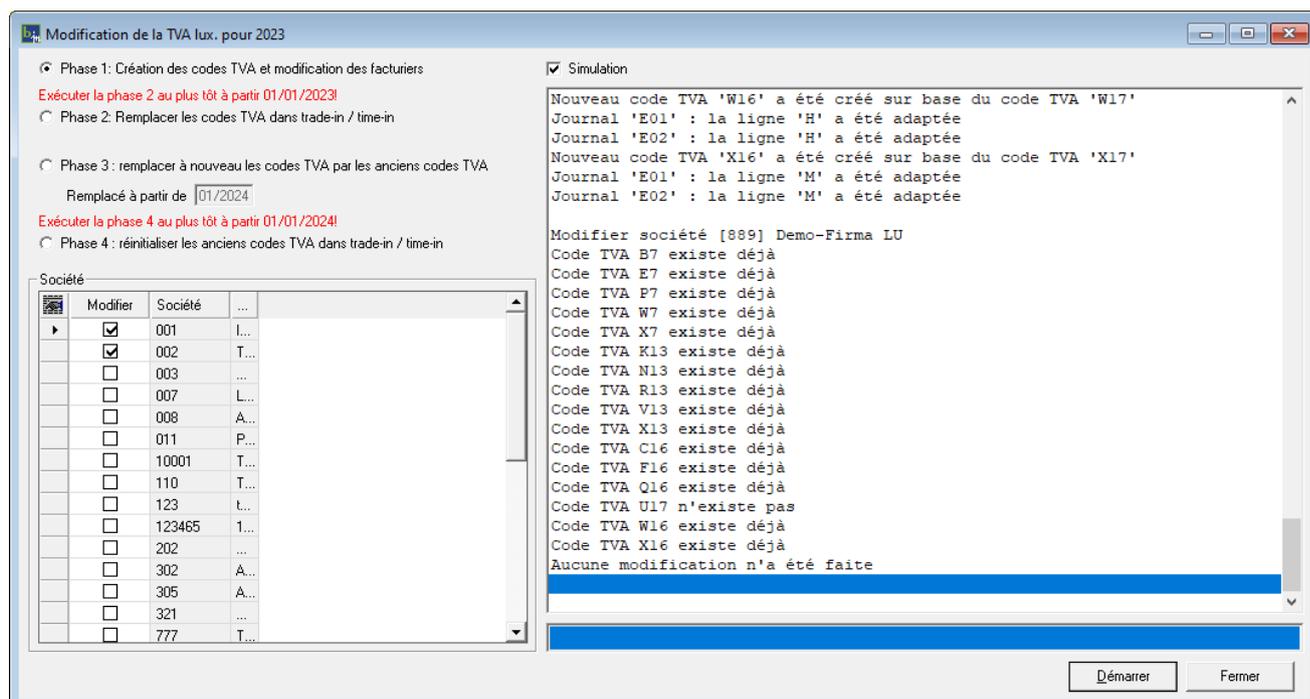
La conversion se déroule en 4 phases :

### Phase 1 : Création des nouveaux codes TVA. (devrait avoir lieu avant fin 12/2022) :

A cette fin, un nouveau menu a été prévu dans **Book-in** sous **Divers - Adaptation de la TVA lux. pour 2023**

Dans ce masque, plusieurs sociétés peuvent être modifiées en même temps. Après avoir cliqué sur "Démarrer", les modifications que le module crée pour chaque société s'affichent.

Si l'option "**Simulation**" est activée, les modifications sont simulées mais pas encore exécutées définitivement.



Concrètement, la "phase 1" permet de procéder aux adaptations suivantes :

- Les nouveaux codes TVA sont créés.
- Dans les signalétiques des anciens codes TVA, les nouveaux codes TVA sont importés au niveau du champ "Remplacé par" et le champ "Remplacé à partir de" est initialisé avec une valeur de période égale à 01/2023.
- les nouvelles lignes de base sont créées automatiquement et les nouveaux codes TVA sont enregistrés dans les journaux.

Cela signifie que les codes TVA des signalétiques clients / fournisseurs / comptes restent inchangés.

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

Mise à jour: 02 janvier 2023

En outre, la phase 1 vérifie s'il existe, au niveau de la société, des journaux belges avec de la TVA luxembourgeoise. Si c'est le cas, ces journaux sont reconnus par le système et sont affichés en rouge pour une meilleure lisibilité. **Toutefois, les modifications au niveau de ces journaux doivent être effectuées manuellement par l'utilisateur.** L'équipe de support d'Intec peut évidemment vous aider à apporter les modifications nécessaires.

## Phase 2 : Remplacer le code TVA dans Trade-in / Time-in

- Adaptation des données de base (articles, ...) dans Trade-in et Time-in : l'ancien code TVA est remplacé par le nouveau code (C17 -> C16).

La phase 2 doit avoir lieu au plus tôt à partir du 01/01/2023, afin que les documents Trade-in créés avant le 01/01/2023 soient générés avec les anciens codes TVA.

La phase 2 ne doit être lancée que s'il est nécessaire d'afficher le prix de vente TTC correct au niveau des listes et signalétiques articles dans Trade-in.

Dans le cas de sociétés Book-in consolidées, c'est-à-dire lorsque la même société Book-in est définie pour plusieurs sociétés Trade-in, la phase 2 est exécutée dans toutes les sociétés Trade-in concernées.

## Phase 3 : Remplacer le code TVA par l'ancien code TVA.

- Les taux de TVA réduits ne sont appliqués que pour l'année 2023 ; à partir de janvier 2024, les taux de TVA de 2022 devraient à nouveau être appliqués.
- Avec la "phase 3", le code TVA "C16" est à nouveau remplacé par le code "C17" pour la période indiquée ; cette option ne doit être activée que lorsqu'il sera certain que le code TVA "C16" sera remplacé par le code "C17". Il vaut mieux donc attendre la fin 2023 pour être certain que la législation ne change plus d'ici là.

## Phase 4 : Réinitialisation des anciens codes TVA dans Trade-in / Time-in

- La "phase 4" correspond à la "phase 2", mais pour l'année 2024; avec cette phase, les anciens codes TVA seront donc à nouveau enregistrés dans les données de base de Trade-in et Time-in (C16 -> C17).



Mise à jour: 02 janvier 2023

## 5. Modification en détail

L'objectif de la modification est que toutes les sociétés aient migré vers la nouvelle version avant la fin de l'année 2022, de sorte que tous les paramètres valables à partir de janvier 2023 soient configurés à temps.

### 5.1. Créer les nouveaux codes TVA (les anciens restent inchangés)

- Codes TVA 16%:
  - C16: TVA 16% Luxembourg
  - F16: TVA 16% Import IN-UE March
  - Q16: TVA 16% Import OUT-UE March
  - U16: TVA 16% Import TABACS
  - W16: TVA 16% Services IN-UE Art26
  - X16: TVA 16% Import OUT-UE Services
  
- Codes TVA 13%:
  - K13: TVA 13% Luxembourg
  - N13: TVA 13% Import IN-UE March
  - R13: TVA 13% Import OUT-UE March
  - V13: TVA 13% DL IN-EU Art26
  - X13: TVA 13% Import OUT-UE Services
  
- Codes TVA 7%:
  - B7: TVA 7% Luxembourg
  - E7: TVA 7% Import IN-UE March
  - P7: TVA 7% Import OUT-UE March
  - W7: TVA 7% Services IN-UE Art26
  - X7: TVA 7% Import OUT-UE Services



Mise à jour: 02 janvier 2023

### 5.2. Signalétique code TVA- Adapter les champs

Libellé	
Deutsch	TVA 17% Luxembourg
Français	TVA 17% Luxembourg
Nederlands	BTW 17% Luxembourg
English	VAT 17% Luxembourg

**Général**

Taux de base T1: 17,00 %  
Taux de base T2: 0,00 %  
Impression sur document: 17 %  
Compte TVA débit: 4216110 TVA EN AMONT  
Compte TVA crédit: 4614110 TVA EN AVAL  
Type: Intérieur pays  
 Répartition par case TVA belge

Remplacé par: C16 TVA 16% Luxembourg  
Remplacé à partir de: 01/2023

Bloqué  
 Opérations réalisées à l'étranger  
 LU: Régime particulier de l'article 56sexies / BE: One Stop Shop  
 Ignorer les écritures avec case annuelle sur la déclaration annuelle luxembourgeoise  
 Autres exonérations (art.43 et 60bis)  
 Autres exonérations (art.44 et 56quater)

Pays:   
Type du taux:   
Escompte: Client, Client (In-UE), Fournisseur, Fournisseur (In-UE)

OK Annuler Appliquer

- Code TVA "**Remplacé par**" : définit le code TVA par lequel l'ancien code est remplacé. L'ancien code est automatiquement remplacé par le nouveau si la période comptable (Book-in) ou la date du document (Trade-in) est plus grande ou égale à 01/2023.
- Période "**Remplacé à partir de**" : désigne la période à partir de laquelle l'ancien code TVA est remplacé par le nouveau code.
- **Bloqué** (Oui / Non) : Si la case n'est pas activée, le code TVA de la fiche signalétique peut être utilisé. Si cette case est activée, aucune nouvelle écriture ne peut être créée avec le code TVA de la fiche signalétique. Cela garantit qu'il n'y aura plus d'écritures avec l'ancien code TVA.



Mise à jour: 02 janvier 2023

### 5.3. Modification des journaux dans Book-in

- Factures de vente / Note de crédit de vente
  - Nouvelle ligne Base 16%, Formule BF & LF
  - Nouvelle ligne Base 13%, Formule BF & LF
  - Nouvelle ligne Base 7%, Formule BF & LF
  - Ligne existante „Total TVA“: adapter la formule BF
  - Formule „Chiffre d'affaires“: ajouter les nouvelles lignes
  
- Factures d'achats / Note de crédit d'achat
  - Sur la ligne comprenant F17, ajouter F16
  - Sur la ligne comprenant Q17, ajouter Q16
  - Sur la ligne comprenant C17, ajouter C16
  - Sur la ligne comprenant W17, ajouter W16
  - Sur la ligne comprenant X17, ajouter X16
  
  - Sur la ligne comprenant K14, ajouter K13
  - Sur la ligne comprenant N14, ajouter N13
  - Sur la ligne comprenant R14, ajouter R13
  - Sur la ligne comprenant V14, ajouter V13
  - Sur la ligne comprenant X14, ajouter X13
  
  - Sur la ligne comprenant B8, ajouter B7
  - Sur la ligne comprenant E8, ajouter E7
  - Sur la ligne comprenant P8, ajouter P7
  - Sur la ligne comprenant W8, ajouter W7
  - Sur la ligne comprenant X8, ajouter X7

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

Mise à jour: 02 janvier 2023

## 6. Book-in

### 6.1. Book-in - proposer nouveau code TVA automatiquement

Lors de l'encodage de mouvements dans Book-in à partir du 01/2023 (c'est la période qui est déterminante et non la date), le code TVA défini pour le client/fournisseur/compte est remplacé par le nouveau code.

- Exemple : si pour un compte, le code TVA est "C17", lors de l'enregistrement d'une facture/note de crédit à partir du 01/2023, le nouveau code TVA "C16" est automatiquement proposé.

The screenshot shows the 'Facturier de sorties Luxembourg' window. The 'Période' field is set to '01/2023'. The 'Imputation' table below shows the following entries:

Compte	D/C	Code TVA	Montant incl.TVA	Analytique 1	EUR	Tva EUR	Tva Book-in
401100 CLIENTS	Debit		116,00		116,00	0,00	0,00
4614110 TVA EN AVAL	Credit		16,00		16,00	0,00	0,00
705100 VENTES DE MARCHANDISES	Credit	C16 TVA 16% Luxembourg	116,00		100,00	16,00	16,00



Mise à jour: 02 janvier 2023

### 6.2 Book-in – vérifier la validité d'un code TVA saisi manuellement

Lors de l'introduction manuelle d'un code TVA par l'utilisateur, si on introduit par exemple le code "C17", le code "C17" reste valide (pour autant qu'il ne soit pas bloqué). En quittant le champ, Book-in vérifie si ce code TVA doit être remplacé, ce qui dépend à nouveau de la période.

Exemple: si, par exemple, une opération financière est saisie avec le code TVA "C17", la question "Le code TVA « C17 » a été remplacé par "C16". Reprendre le nouveau code ?" apparaît lorsque vous quittez le champ. Si la réponse est Oui, "C16" est appliqué, sinon l'ancien code TVA "C17" reste d'application. Par défaut, "Oui" est proposé afin que l'utilisateur puisse reprendre directement le nouveau code en appuyant sur la touche ENTER.

Compte	D/C	Code TVA	Montant incl.TVA	Analytique 1	EUR
401100 CLIENTS	Debit		116,00		116,00
4614110 TVA EN AVAL	Credit		3,38		3,38
705100 VENTES DE MARCHANDISES	Credit	C17 TVA 17% Luxembourg	116,00		99,15

### 6.3 Book-in – Comptes par code TVA

Si des comptes ont été créés individuellement par taux de TVA dans Book-in, ces comptes doivent être adaptés manuellement par l'utilisateur. En principe, de nouveaux comptes doivent être créés pour les nouveaux taux de TVA. Le cas échéant, ceux-ci doivent être redéfinis dans le fichier de base des articles dans Trade-in.



## 7. Configuration Trade-in / Pos-in

### 7.1. Trade-in

#### 7.1.1 Infos générales

Afin que la conversion se déroule sans problème, il faut tenir compte des points suivants :

- Dans Trade-in, la date du document est toujours déterminante pour déterminer quel code TVA est applicable ; pour les documents créés à partir du 01/01/2023, le code TVA est automatiquement remplacé par le nouveau code.
- Si possible, tous les documents qui peuvent être facturés jusqu'au 31/12/2022 doivent être facturés, afin que ces documents soient clôturés au 31/12/2022.
- En principe, il faut appliquer le code TVA de 2022 pour les commandes 2022 livrées en 2022 et qui seront facturées en 2023. Par contre, les commandes 2022 livrées en 2023 doivent être facturées avec le code TVA valable à partir de 2023.
- Si l'on introduit un article dans un document dont la date est inférieure au 01/01/2023, l'ancien code TVA 'C17' est toujours proposé. On peut éviter cela en changeant le code TVA des articles à partir du 01/01/2023 de 'C17' à 'C16' via le module Book-in sous « Divers - Adaptation de la TVA lux. pour 2023 » (phase 2).
- Dans la signalétique articles (ainsi que dans la liste des articles), le prix de vente TTC est toujours calculé à partir du code TVA que l'on a défini dans la fiche article.
  - o Prix hors TVA : 100€ avec le code TVA 'C17' = 117 €.
  - o Prix hors TVA : 100€ avec le code TVA 'C16' = 116 €.

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

Mise à jour: 02 janvier 2023

- Si après application de la phase 1, il était nécessaire d'augmenter le prix de vente afin que le prix TTC corresponde au prix de vente TTC précédent, il est possible d'utiliser le module **Stock-Prix – Indexation des prix-système articles**:
  - Origine: Prix de vente
  - Indexation
    - % pour les articles avec 16% de TVA: 0,862069
    - % pour les articles avec 13% de TVA: 0,884956
    - % pour les articles avec 7% de TVA: 0,934579
  - Grâce à la sélection avancée, il est possible d'appliquer un filtre basé sur le code TVA de l'article.
  
- Dans le cas où des étiquettes articles doivent déjà être imprimées avec des prix de vente TTC avant le 01/01/2023, et afin qu'elles n'aient plus qu'à être apposées sur les articles, il convient de suivre la procédure suivante :
  - Importer une copie de sauvegarde des bases de données Book-in et Trade-in dans une nouvelle société.
  - Dans cette nouvelle société Book-in, démarrer la phase 1 et 2 grâce au menu „**Modification de la TVA Lux pour 2023**“. De cette façon, le nouveau taux de TVA sera appliqué au niveau de l'article dans Trade-in et l'impression du prix de vente TTC sur les étiquettes articles tiendra compte de ce nouveau taux de TVA.

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

Mise à jour: 02 janvier 2023

## 7.1.2. Exemples

Exemple 1 : si on a créé une commande le 25/12/2022 avec le code TVA "C17" et que la livraison a lieu en 2023, le bon de livraison doit en principe être facturé avec une TVA de 16% (C16).

→ Via l'option de menu **Divers – Ajustement documents – adapter TVA**, il est possible d'effectuer un calcul de prix de la TVA pour les documents ouverts. Cela permet de déterminer les nouveaux codes TVA et de recalculer les prix TVA comprise sur les documents.

La logique pour savoir s'il faut remplacer le code TVA vérifie si un code TVA "Remplacé par" est défini au niveau du code TVA dans le détail d'un document de Trade-in. Si c'est le cas, le code appliqué est celui défini au niveau du champ "Remplacé par". De cette manière, il est certain que les codes TVA pour lesquels aucun code "Remplacé par" n'a été défini restent inchangés (exemple : code TVA "A3").

Statut document	Document	Numéro	Date doc...	Tva	Nouvelle Tva	Article
Livrable	AUF Confirma	20170001	31/12/2022	C17	TVA 17% Luxem C16	TVA 16% Luxembourg ARIN-PC001

Les sélections suivantes permettent de limiter la sélection des documents:

- Type document
- N° document de / à

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

Mise à jour: 02 janvier 2023

- Date du document de / à
- Date facture de / à
- Date de facture vide: Prendre en compte les documents avec date de facture vide
- Statut document (seuls les documents ouverts sont pris en compte)
- Fournisseur : pour adapter les documents d'un fournisseur spécifique
- Ignorer les quantités terminées : actif par défaut, afin qu'aucune adaptation du code TVA n'ait lieu pour les lignes détaillées qui ont été entièrement transférées.
- Remplacer la date du document: cette date détermine si le "code TVA remplacé par" est appliqué ou non (voir exemples)
- Adapter cette date au document (oui / non) : la date actuelle du document doit-elle être remplacée par la date indiquée ici ?

En cliquant sur "Afficher", l'utilisateur voit un aperçu avec les lignes détaillées par document qui seront adaptées. Les lignes concernées par l'adaptation sont affichées en bleu, les lignes non concernées sont affichées en noir. Dans les deux colonnes "TVA" et "Nouvelle TVA", l'utilisateur voit comment le code TVA est adapté. L'adaptation proprement dite sur les documents se fait en cliquant sur "Adapter".

Exemple 2: commandes ouvertes de 2022 existantes avec le code TVA 'C17' à facturer en 2023 et pour lesquelles un bon de livraison est créé avec une date plus grande ou égale à 01/01/2023. Ces bons de livraison contiennent le code 'C17'.

- lors du transfert vers le document suivant dans Trade-in, le code TVA n'est donc pas adapté automatiquement si la date du nouveau document est plus grande ou égale à 01/01/2023
- Dans ce cas, la TVA des bons de livraison créés, peut être recalculée sans devoir indiquer la « date de référence ». Le calcul du prix tient alors compte de la date du document (du bon de livraison) et remplace alors automatiquement le code 'C17' par le code 'C16' sur les bons de livraison ; les factures ont donc également le code TVA correct puisqu'elles sont créées à partir du bon de livraison.

Exemple 3: commandes ouvertes de 2022 existantes avec le code TVA 'C17' à facturer en 2023 et pour lesquelles aucun bon de livraison n'existe.

- Dans ce cas, la « date de référence » peut être utilisée pour déterminer si le code TVA doit être adapté sur ces documents. **Si la date de référence est indiquée, elle est prioritaire par rapport à la date du document.** Si l'utilisateur indique par exemple le 01/01/2023 comme date de référence, le code 'C17' sera automatiquement remplacé par le code 'C16' sur les commandes. L'option « Adapter cette date au document » permet en outre de déterminer si la date doit être reprise comme date de document.

# TVA au Luxembourg à partir de Janvier 2023



**Intec**  
Software Engineering

+32 80 280 080 info@intecsoft.com



GUIDE D'UTILISATION

---

Mise à jour: 02 janvier 2023

---

Exemple 4: Commandes périodiques → même procédure comme pour l'exemple 2

Exemple 5: il existe des bons de livraison avec une date plus petite ou égale au 31/12/2022: ces bons de livraisons seront facturés avec le code TVA repris au niveau du document (C17, ...), même si la facture n'est établie qu'en 2023. Pour ces documents, il ne faut donc pas adapter le code TVA avec le module **Adapter TVA**.

Exemple de procédure Trade-in :

- Pour les commande avec un date plus petite ou égale au 31/12/2022 qui seront encore livrées/facturées en 2022, créer les bons de livraison/factures en 2022.
- Ensuite, modifier les commandes avec une date plus petite ou égale à 31/12/2022 qui seront livrées/facturées en 2023 avec le module **Adapter TVA** et encoder 01/01/2023 au niveau de la date de référence au 01/01/2023

## 7.2. Pos-in Touch

- Passage de la caisse du 31/12/2022 au 01/01/2023 : A partir de minuit, la logique du code TVA "Remplacé par" s'applique automatiquement. La caisse peut donc continuer à fonctionner normalement, aucun redémarrage n'est nécessaire.